

Québec, le 25 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative à la limite de vitesse sur la route 112 à l'intersection de  
la rue Flinkote à Thetford Mines

---

  
Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 11 juin 2013 par le député de Lotbinière-Frontenac, monsieur Laurent Lessard, demandant la réduction de la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h de la route 112 à l'intersection de la rue Flinkote à Thetford Mines ainsi que l'installation de modérateurs de vitesse ou de radars photo à l'intersection.

Il convient de rappeler que le Ministère a procédé à l'uniformisation de la limite de vitesse de la route 112 entre les secteurs de Black Lake et de Robertsonville à 80 km/h, exception faite de certains secteurs, dont celui du carrefour de la rue Flinkote qui a été fixée à 70 km/h, l'intersection étant près d'une courbe. De plus, des installations de présignalisation des lumières rouges ont été installées à l'époque. Comme la problématique du secteur ne semble pas reposer sur la limite de vitesse, mais bien sur son non-respect, il sera conseillé à la Ville de Thetford Mines d'accroître la surveillance policière de ce secteur.

Une nouvelle analyse de limite de vitesse du carrefour de la route 112 et de la rue Flinkote a été réalisée au cours des dernières semaines. Les résultats de l'étude indiquent qu'il n'est pas justifié de réduire la limite de vitesse actuelle car d'une part, les usagers de la route circulent à des vitesses compatibles et d'autre part, la largeur de la surface asphaltée, la configuration des lieux, ainsi que le nombre d'accès par kilomètre ne font pas en sorte de justifier une limite de vitesse inférieure. Enfin il est important de préciser que l'écart entre la limite de vitesse affichée et celle pratiquée ne doit pas être trop importante afin de ne pas compromettre la sécurité des usagers.

En ce qui a trait à la traverse de piétons, je vous informe qu'après analyse, le temps de passage des feux a été prolongé.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



SYLVAIN GAUDREULT